

Extrait des décisions du Bureau du 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 septembre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DOUVENOU Gérard, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SIMON Bertrand, VAN DEN DRIESSE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : TIHY André et VAGNER Marie Lyne.

Étaient absents : LEVASSEUR Dominique et MADELON Jean-Louis.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, GOSSET Nora – Responsable des Ressources humaines et Insertion, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable communication, Mickaël MARTIN – Responsable du centre de tri et PAV, Gilles ALLEAUME – Responsable Systèmes d'Information et CORDEY Marlène, Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....18

Présents.....14

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 2 septembre 2025. Secrétaire de séance : PECOT Bertrand.

N° 2025-103 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS CITEO / ADELPHE « MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS, IMPRIMES PAPIERS ET PAPIERS A USAGE GRAPHIQUES »

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Sachant que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte sur le territoire du PRECOVAL pour l'appel à projet : « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.